

Accompagnement de bilan de compétences

RS7676 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315m, 332t
Formacode(s)	44595
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	17/07/2026
Date d'échéance	17/07/2031

Certificateur(s)

L'ECLAIREUR · SIRET : 50396807500021

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification Accompagnement de bilan de compétences a pour objet de certifier les compétences des professionnels de l'accompagnement dans la conduite de bilans de compétences auprès d'adultes actifs, conformément au cadre légal défini par les articles L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail.

Elle couvre l'ensemble des activités que cette prestation implique : mise en œuvre administrative et réglementaire, accueil et information du bénéficiaire, investigation des intérêts, motivations et compétences, analyse des ressources et des contraintes, exploration de pistes professionnelles et construction d'hypothèses de projet réalistes.

Elle vise à professionnaliser les praticiens (psychologues, coaches, consultants RH, conseillers en évolution professionnelle, professionnels de l'insertion ou de la formation) en garantissant qu'ils disposent d'un socle de compétences techniques, méthodologiques, relationnelles et organisationnelles, conforme aux exigences légales, déontologiques et aux attentes actuelles en matière de qualité des accompagnements.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conduire un entretien d'accueil et d'information avec le bénéficiaire, en mobilisant des techniques de communication adaptées à sa situation, y compris en cas de handicap, en adoptant une posture d'écoute active et de non-jugement, en recueillant les attentes du bénéficiaire et en explicitant le déroulement et contenu du bilan conformément au cadre réglementaire et déontologique (finalité, déroulement, durée, confidentialité), afin de permettre un engagement éclairé dans la démarche.

Concevoir avec le bénéficiaire un parcours d'accompagnement adapté à sa situation spécifique dans son contenu et dans son organisation (matérielle et temporelle), dans le respect des 3 phases réglementaires, en tenant compte de ses besoins, de ses contraintes personnelles et/ou professionnelles et, le cas échéant, de situations particulières (handicap, usure professionnelle, risques psychosociaux, retour à l'emploi...), et en intégrant les ajustements nécessaires au fil du bilan, afin de garantir son engagement tout au long de la démarche.

Accompagner

un bénéficiaire dans l'investigation et l'identification de ses intérêts et motivations au travail, en adoptant une posture favorisant l'expression libre, la réflexivité et l'autonomie du bénéficiaire, en sélectionnant et en exploitant des outils et supports adaptés (tests, questionnaires, activités d'introspection et d'auto-évaluation...) afin d'éclairer les changements souhaitables et de favoriser la projection dans l'avenir du bénéficiaire.

Faciliter chez le bénéficiaire la prise de conscience et la valorisation de ses aptitudes et compétences (professionnelles et extraprofessionnelles), en mobilisant des outils, des sources documentaires (dont ROME / Métierscope) et des techniques d'entretien adaptés à la situation, afin d'identifier des points d'appui transférables et des leviers de mobilité permettant le changement professionnel et l'amélioration de son employabilité.

Accompagner le bénéficiaire dans l'élaboration, l'investigation et la sélection d'hypothèses professionnelles, en adoptant une posture de co?construction,

et en lui proposant une méthode de travail et d'exploitation de sources d'information sur son environnement socio-économique (incluant le cas échéant l'usage adéquat de l'intelligence artificielle) lui permettant de confronter ses motivations, ses compétences et ses contraintes aux réalités du marché du travail et des compétences, afin de l'aider à retenir un projet principal et une ou plusieurs alternatives à la fois congruents à son profil et réalistes.

Co-rédiger avec le bénéficiaire un document de synthèse final du bilan de compétences,

à usage social, dans le respect du cadre réglementaire applicable et des exigences de confidentialité, de traçabilité et de sécurisation des informations (RGPD), en restituant de manière claire les informations recueillies tout au long du bilan, et en y intégrant un plan d'action chronologique, afin de soutenir la mise en œuvre de ses projets professionnels et, le cas échéant, de formation.

Mettre en œuvre, dans sa pratique de bilan de compétences, les exigences de traçabilité et de qualité applicables à la prestation (veille sur l'environnement, recueil des appréciations, actualisation des compétences et des moyens, information du public et adaptation des prestations, conservation des documents), afin de sécuriser la conformité de la prestation et sa prise en charge par les financeurs, et d'adapter ses accompagnements aux transformations du marché du travail et du cadre légal.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Articles L. 6313-1, L. 6313-4, R. 6313-4 à R. 6313-8, L. 6323-1 à L. 6323-9, D. 6323-6 à D. 6323-8 et L. 1233-71 du Code du travail.

Articles 226-13 et 226-14 du Code pénal (secret professionnel applicable aux personnes chargées de réaliser et détenir les bilans de compétences)

Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences.

Décret n° 2023-1350 du 28 décembre 2023 portant diverses mesures relatives au compte personnel de formation ainsi qu'au bilan de compétences.

Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (RGPD).

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire d'une certification professionnelle ou d'un diplôme de niveau 7 dans l'un des champs suivants : psychologie, coaching, ressources humaines.

Ou

Justifier d'une expérience d'au moins deux années dans le champ des ressources humaines, de l'orientation professionnelle, de l'insertion ou de l'accompagnement professionnel, de la formation, de l'éducation ou du travail social.

L'accès à la formation est également conditionné à un entretien en distanciel visant à vérifier la cohérence du projet professionnel du candidat avec les exigences et les spécificités de l'accompagnement en bilan de compétences.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avoir suivi l'intégralité du parcours de formation adossé à la certification.

Avoir réalisé, à l'issue de la formation, un bilan de compétences auprès d'un adulte volontaire dans le cadre de la mise en situation professionnelle prévue par le référentiel de certification.

Avoir transmis, dans les délais requis, le dossier écrit professionnel (mémoire).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de 3 professionnels, dont 2 externes à l'organisme Cogito'Z (praticiens du bilan de compétences, professionnels dans le champ de l'accompagnement).

Base légale

Date de décision

17/07/2026

Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	17/07/2031
Date de dernière délivrance possible	17/01/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2026	4	—	—	—
2025	13	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS6722

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7676/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 900 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.